



OCTROIE DELA NATIONALITEFRANCAISE PARAFFILIATION ET REINTEGRATION

Par **benboudjema**, le **10/03/2011** à **13:27**

COBSTANTINE LE 09 MARS 2011

MAITRE

ETANT FILS D'ANCIEN COMBATANT DE L'ARMÉE FRANÇAISE GUERRE 1939-1945

GRADE SOUS OFFICIER SERGENT CHEF POSSEDANT TOUS LES DOCUMENTS
NECESSAIRES CARTE COMBATANT LIVRET RETRAITE+LIVRET D'INVALIDITE 75%

LIVRET REVERSION DE MA MERE ACTUELLEMENT DECEDÉE ORIGINAL DE LA NA

TIONALITE FRANÇAISE D'INDIGÈNE MUSULMAN NON NATURALISÉ ANNÉE 1944

OCTROYER PAR LE JUGE DE CANTON DU DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE. CE QUI
ME PRÉOCCUPE C'EST DE S'ASSURER ESQUE J'AI LE DROIT À LA NATIONALITÉ
FRANÇAISE JE VOUS FAIT SAVOIR OUI MAITRE QUE J'AI LE 01 AVRIL 1953 À
CONSTANTINE JE VOUS REMERCIÉ MAITRE DE ME DONNER UNE RÉPONSE AFIN DE
VALOIR MES DROITS
VEUILLEZ AGRÉER MAITRE MES SALUTATIONS LES PLUS DISTINGUÉES..

Par **Domil**, le **10/03/2011** à **14:35**

Pour être Français, vous devez prouver que votre père était Français de statut civil de droit commun ou qu'il a signé la déclaration reconnaissante de la nationalité française ou plus simplement, une preuve de sa nationalité française datant d'après le 1er janvier 1963

Par **Taha**, le **10/03/2011** à **15:15**

Bonjour,

Déjà vous êtes dans vos droits et vous pouvez même les préserver, mais il faut vraiment que vous sachiez comment vous devez procéder.

Dans ce cas, je vous conseille de faire appel à un avocat spécialisé qui va vous assister tout

au long de vos démarches jusqu'à ce que vous auriez la nationalité française.
Vous pouvez consulter <http://avocatel.com/> comme ça vous auriez un avocat spécialisé dans le droit international et qui sera le plus proche de chez vous et c'est lui qui va vous guider et vous assister jusqu'à la clôture du dossier.

Par **Domil**, le **10/03/2011** à **15:28**

Attention aux spams et arnaques. Surtout ne donnez jamais vos coordonnées bancaires ou de carte bancaire. Faites très attention aux N° épouvantablement surtaxés.

Quand on est compétent, on n'a pas besoin de spammer et de venir pecher le client ainsi.

Si vous voulez les conseils d'un avocat, prenez un VRAI avocat, spécialisé en droit des étrangers

Par **youris**, le **10/03/2011** à **17:59**

BJR

à l'attention des personnes gérant ce site.

ne pouvez-vous rien faire (suppression) contre les messages commerciaux et donc payants qui induisent en erreur les personnes à la recherche d'informations gratuites délivrées par des bénévoles ?

CDT